

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JANVIER 2013

**PRESENTS** : Mmes et M.M. ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, PAULEAU, BIZON, PENAUD, BRETON, LEGE, MARY,

**ABSENTS** : Mme et Mrs LIAIGRE, ROULLEAU, BROSSEAU (excusés), Mr GIRAUD

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

Les conseillers ont observé une minute de silence à la mémoire de Jean-Philippe CHARRIER

## **1 – ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013**

### **① SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle la décision qui a été prise de retenir le devis de SEV/Ouest Communication.com pour refaire le site internet de la commune. Ce nouveau site devant se réaliser au 1<sup>er</sup> semestre 2013, le conseil décide d'ouvrir avant le vote du budget, une somme de 3.800 € au compte 2088 de l'opération 78. Ceci permettra de verser un acompte de 40 % à la commande. Le solde sera mandaté à la mise en ligne du site internet.

### **② EQUIPEMENTS A LA CANTINE**

La commission cantine demande le remplacement de plusieurs équipements du restaurant scolaire de l'école compte tenu de leur vétusté. Il s'agit :

- du lave-vaisselle,
- du réfrigérateur,
- du congélateur

Corinne Pauleau a été désignée pour voir avec l'utilisatrice, ce qui convient le mieux en matériel.

### **③ EQUIPEMENTS AU FOYER RURAL**

Actuellement le linge de la commune, comme celui de la garderie, est lavé par l'adjoint technique ou la Directrice du centre sans Soucis. Pour permettre de le regrouper, le personnel demande un lave-linge. Celui-ci pourrait être entreposé au sous-sol du Foyer Rural. Après délibération, le conseil accepte cet achat.

D'autre part, un micro-ondes a été demandé lors de locations des salles du foyer Rural, de même qu'un congélateur. Le conseil accepte également l'achat d'une micro-onde. Le Maire précise qu'il a récupéré un petit congélateur qui sera installé dans la cuisine.

### **④ EQUIPEMENT DE LA FUTURE GARDERIE**

La directrice demande d'avoir un lave-vaisselle pour lui permettre d'être plus disponible auprès des enfants le temps de la vaisselle, surtout le mercredi après le déjeuner. Le conseil décide de faire cette acquisition

-----

Pour tous ces équipements, le conseil décide d'ouvrir, avant le vote du budget, une somme de 5 500 € à l'article 2188 de l'opération 61.

### **⑤ NUMEROTATION DES VILLAGES**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un premier devis pour la numérotation des villages. Compte tenu du montant, le Maire propose au conseil, d'imputer cette dépense en investissement. Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'imputation de la dépense en investissement au compte 21578 de l'opération 62 voirie et ouvre par anticipation, au vote du budget, une somme de 1 600 €.

## **2 – MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE 2013**

Le conseil accepte la convention établie par le SYDEV, relative aux travaux de maintenance de l'éclairage public pour 2013. La participation de la commune sera de 1 717.10 €, comprenant :

- 1 visite d'entretien systématique annuelle,
- 2 visites d'entretien au sol,
- le remplacement systématique des lampes (1/6 du parc), par an.

La participation du demandeur aux travaux de dépannage éventuels sera établie sur la base d'un montant de 180.30 € par intervention.

Pour les infrastructures sportives, le coût d'intervention sera établi selon un forfait

couvrant le déplacement de l'entreprise et un forfait de remplacement de l'élément déficient, comprenant les coûts de matériel et de main d'œuvre.

D'autre part, le conseil donne son accord pour une enveloppe budgétaire annuelle de 1.000 € qui sera attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage. Cette enveloppe permettra au SYDEV de commander (dès l'établissement du rapport de la visite de maintenance), les matériels nécessaires à la remise en état.

### **3 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES**

Monsieur le Maire informe le conseil, de la décision de la Communauté de Communes de modifier ses statuts en prenant les compétences « contrôle, réhabilitation et entretien des assainissements non collectifs », « gestion de la Gendarmerie de Pouzauges », « gestion et entretien des chemins de randonnées de Rochereau » et création d'un conseil communautaire des Jeunes.

Le conseil doit délibérer sur la modification des statuts. A l'unanimité, le conseil accepte ces modifications et approuve la nouvelle rédaction des statuts.

### **4 – ADHESION A LA DEMARCHE DE CONSULTATION EN VUE D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Depuis de nombreuses années, la commune passe par le Centre de Gestion (CDG) pour une mise en concurrence concernant l'assurance statutaire du personnel communal. Le contrat en cours conclu avec CNP assurances, pour une durée de cinq ans, arrivera à son terme le 31 décembre 2013. Une nouvelle concurrence va être engagée par le CDG pour obtenir de meilleures conditions de taux et de couverture des risques, sur la base d'un contrat d'une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Maire propose au conseil de donner mandat au CDG pour mener à bien la mise en concurrence. Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

## **5 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Le conseil désigne Mr Dominique PENAUD, pour remplacer Mr Jean-Philippe CHARRIER, en tant que correspondant défense.

## **6 – DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYDEV**

Mr le Maire rappelle au conseil, qu'en 2012 une nouvelle délibération avait été prise pour désigner les délégués de la commune en vue de sa représentation au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV). Mrs Jean-Philippe CHARRIER et Henri ROBICHON avaient été désignés comme délégués suppléants. Le conseil a nommé Mr Eric BRETON, pour remplacer Jean-Philippe CHARRIER.

## **7 – TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERSES A PREVOIR POUR 2013**

### **1. FOYER RURAL**

➤ l'achat de pieds de micro et l'installation de barres pour la rétroprojection dans la salle N°1. Pascal BIZON se charge de demander un devis pour les barres,

➤ un ampli pour la salle 2 (Michel BOCQUIER demandera un devis)

### **2. MONUMENTS AUX MORTS**

➤ la pose d'une rampe d'escalier et de barres de protection sur l'entourage du monument aux morts est à prévoir (des devis seront demandés par Pascal BIZON),

### **3. ACQUISITION DIVERSE**

➤ Un broyeur à dos

#### **4. VOIRIE**

➤ Les effacements de réseaux de la Rue de la Roche Batiot et des Ornaies (devis en cours pour réalisation en 2013 ou en 2014 selon les délais),

➤ La voirie définitive du lotissement du Cormier ainsi que les plantations,

➤ Le busage des fossés le long de la RD 23 au Petit Clou pour sécuriser les piétons. La commune pourra peut-être prétendre à une subvention du Conseil Général pour ces travaux. La demande de celle-ci devra être faite assez rapidement,

➤ La pose d'une nouvelle canalisation des eaux usées rue du Grand Lay,

➤ L'étude pour le traitement des eaux usées (lagune),

➤ Voir la possibilité de faire un enrobé rue des Lauriers et devant le cabinet médical. Un état des routes sera à établir en fin d'hiver

#### **5. LOTISSEMENT**

➤ Faire l'étude pour un futur lotissement,

#### **6. BATIMENTS**

a) **11 rue de Rochereau** : L'enduit du mur côté Nord et la pose d'une dalle, ainsi que la réparation d'une fissure sur la façade sont à prévoir

b) **13 rue de Rochereau** : la cloison de la douche est en très mauvais état. Il est urgent de la réparer. Un devis va être demandé à JRV de même que le changement de la seule fenêtre restée en bois,

c) **Eglise et Café** : Les pierres de grès se désagrègent.

d) **Agence postale** : Des devis seront demandés en vue de rendre l'agence postale accessible aux personnes à mobilité réduite.

e) **Abri bus place de la pharmacie** : Pour que les enfants soient protégés en cas de mauvais temps, en attendant le car, les élus ont suggéré que soit installé un abri bus. L'emplacement sera à définir.

#### **8 - INTEGRATION DES POSTES DE TRANSFORMATION DANS L'ENVIRONNEMENT**

Le SYDEV et ERDF peuvent apporter conjointement aux communes qui sont intéressées des aides pour embellir les postes de transformation (ex : une fresque, un habillage en pierre ou en bois, une dissimulation dans la végétation). Chaque opération est financée à hauteur d'un tiers par le SYDEV, ERDF et la Commune, dans la limite d'un montant de 1 000 € TTC maximum par ouvrage. Si le montant des travaux est supérieur, la commune assurera la charge financière du surplus. Après délibération, le conseil ne donne pas suite à cette suggestion pour l'instant.

#### **La prochaine réunion du conseil a été fixée au mardi 26 février**

Le Maire

Henri ROBICHON